

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE GRAND CHÂTELLERAULT

COMPTE-RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le 06 avril 2021 à 17h00

Le conseil de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dûment convoqué par le président le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à Salle festive de Bonneuil Matours, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, Président.

Extrait délibérations n°1 à 7 :



Nombre de membres en exercice : 81

Présent 48 : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, A. NOEL, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. AZILE, C. MICHAUD, V. LEAU, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

Pouvoir:(17)

JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
D. CATHELIN donne pouvoir à A. BRAGUIER
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER
L. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON
M. LAVRARD donne pouvoir à JP. ABELIN
J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN
C. FARINEAU donne pouvoir à H. PREHER
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à T. BAUDIN
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
JM.MEUNIER donne pouvoir à M. FRESNEAU
Y. ERGÜL donne pouvoir à M. FRESNEAU
P. BIGOT donne pouvoir à H. COLIN
P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE

Excusés (16) :

A. MESSAOUDENE, F. MERCHADOU, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, V. DESIRE, S. CHAPUT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Extrait délibération n°8 à 18 :

Nombre de membres en exercice : 81



PRESENTS (49) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, A. NOEL, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. AZILE, C. MICHAUD, V. LEAU, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (16) : JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER

D. CATHELIN donne pouvoir à A. BRAGUIER
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER
L. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON
J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN
C. FARINEAU donne pouvoir à H. PREHER
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à T. BAUDIN
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
JM.MEUNIER donne pouvoir à M. FRESNEAU
Y. ERGÜL donne pouvoir à M. FRESNEAU
P. BIGOT donne pouvoir à H. COLIN
P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE

EXCUSES (16) : A. MESSAOUDENE, F. MERCHADOU, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, V. DESIRE, S. CHAPUT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Secrétaire de séance : Eric BAILLY

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15/03/2021 ;
- Compte rendu des décisions du président prises par délégation et des délibérations du bureau du 22 mars 2021.

001. Conseil de développement - modifications

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les modifications apportées à la composition et aux modalités d'organisation du Conseil de Développement,
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué, à signer tout document afférent au Conseil de Développement.

Vote : Adopté à l'unanimité

002. Approbation du pacte de gouvernance

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter le pacte de gouvernance 2020-2026, entre les communes membres et Grand Châtelleraut.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : (64)

CONTRE : (0)

ABSTENTIONS :(1) E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU)

003. Élection de deux délégués du syndicat intercommunal mixte d'équipement rural pour l'eau et l'assainissement du département de la Vienne - Eaux de Vienne – SIVEER

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner sur les deux sièges de titulaires vacants :

- Laurent DUFFAULT (Naintré)
- Pierre BARAUDON (Châtelleraut)

comme délégués titulaires représentant Grand Châtelleraut à Eaux De Vienne SIVEER,

Les délégués élus du territoire sont :

25 titulaires :	25 suppléants
- Antoine BRAGUIER (St-Gervais-Les-3-Clochers)	- Pascal LECLERC (Saint-Genest-d'Ambières)
- Pierre LEDOUX (Availles-en-Châtellerauld)	- Jeannie MARECOT (Châtellerauld)
- Bernard HENEAU (Bellefonds)	- Pierre LOURY (St-Rémy-Sur-Creuse)
- Laurent BLIN (Bonneuil-Matours)	- Jacky GALOCHAT (Colombiers)
- Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)	- André GUIGNARD (Thuré)
- Claude MARCHAISSEAU (Antran)	- Françoise BRAUD (Châtellerauld)
- Evelyne AZIHARI (Châtellerauld)	- Béatrice ROUSSENQUE (Châtellerauld)
- Stéphane RAYNAUD (Châtellerauld)	- Elisabeth PHILIPPONNEAU (Châtellerauld)
- Michel DROIN (Châtellerauld)	- Gwénaelle PRINCET (Châtellerauld)
- Gérard LEFEVRE (Archigny)	- Jacques MELQUIOND (Châtellerauld)
- Michel FRESNEAU (Châtellerauld)	- Patrice CANTINOLLE (Châtellerauld)
- Laurence RABUSSIER (Châtellerauld)	- Maryse LAVRARD (Châtellerauld)
- Pierre BARAUDON (Châtellerauld)	- David SIMON (Châtellerauld)
- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)	- Annick GRATEAU (Pleumartin)
- Jean-Louis MICHEL (Coussay-Les-Bois)	- Jean-Louis GAUD (Vouneuil-sur-Vienne)
- Franck ROY (Dangé-Saint-Romain)	- Eric HANSE (Orches)
- Joël COGNE (Leigné-Les-Bois)	- Fatima BOUHASSOUM (Leigné-Les-Bois)
- Henri COLIN (Lencloître)	- Bertrand CUSSAGUET (La roche Posay)
- Jacques SABOURIN (Les Ormes)	- Jean-Bernard GUERY (Leugny)
- Thierry MIREBEAU (Monthoiron)	- Christophe BOCQUIER (Monthoiron)
- Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)	- Alain CATHELIN (Vicq-sur-Gartempe)
- Alain BESNAULT (Oyré)	- Francis SOURIAU (Mondion)
- Thierry TRIPHOSE (Mairé)	- Flavien CARTIER (Pleumartin)
- Laurent DUFFAULT (Naintré)	- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)
- Fabrice DINAIS (Buxeuil)	- Dominique MARTIN (Senillé-Saint-Sauveur)

Vote : Adopté à l'unanimité

004. Élection d'un délégué au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne :

- Françoise LE MEUR comme délégué suppléant au collège travaux publics, ainsi siègent au comité syndical du SIMER les délégués comme suit :

Candidats au collège travaux publics (4 titulaires et 4 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
- Philippe CHARLET (Saint-Rémi-sur-Creuse)	- Jean-Pierre BARON (Chenevelles)
- Laurent MASSONNET (Vouneuil-sur-Vienne)	- Françoise LE MEUR (Archigny)
- Isabelle AUZANNEAU (Coussay-Les-Bois)	- Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)
- Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)	- Frédéric PIERRON (Lésigny sur Creuse)
Candidats au collège Déchets (2 titulaires et 2 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
- Evelyne AZIHARI (Châtellerault)	- Yannick TARTARIN (La Roche Posay)
- Alain GEORGES (Leigné-Les-Bois)	- Eric BAILLY (Pleumartin)

Vote : Adopté à l'unanimité

005. Élection d'un délégué du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner :

- Pierre BARAUDON comme délégué titulaire pour représenter Grand Châtellerault au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC)

Ainsi les délégués élus sont :

13 titulaires :	13 suppléants :
- Jean-Claude THIBAUT (Cenon-sur-Vienne)	- Pierre BARAUDON (Châtellerault)
- Laurence RABUSSIER (Châtellerault)	- Thierry TRIPHOSE (Mairé)
- Pascale MICHEL (Coussay-Les-Bois)	- Yannick TARTARIN (La Roche Posay)
- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)	- Charlie NEYMESIK (Mairé)
- Alain GEORGES (Leigné-Les-Bois)	- Philippe GUENAIRE (Leigné-Les-Bois)
- Michaël THOMAS (Saint-Genest-d'Ambières)	- Jacques SABOURIN (Les Ormes)
- Pierre LOURY (Saint-Rémy-sur-Creuse)	- Michel FAVREAU (Coussay-Les-Bois)
- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)	- Michel FRESNEAU (Châtellerault)
- Cédric PIAULT (Vicq-sur-Gartempe)	- Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)
- Bertrand CUSSAGUET (La Roche Posay)	- Jean-Marc AURIAULT (Angles sur l'Anglin)
- Eric BAILLY (Pleumartin)	- Cyril CIBERT (Chenevelles)
- Nathalie COX (Mairé)	- Alain PICHON (Antran)
- Frédéric PIERRON (Lésigny-sur-Creuse)	- Lydie DUBOIS (Angles sur l'Anglin)

Vote : Adopté à l'unanimité

006. Élection d'un délégué du Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner :

- Pierre BARAUDON comme délégué suppléant pour représenter Grand Châtelleraut au Syndicat Mixte Vienne et Affluents

Ainsi les délégués élus sont :

9 Titulaires proposés :	9 Suppléants proposés :
- Françoise LEMEUR (Archigny)	- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)
- Gérard GOVAERT (Availles-en-Châtelleraut)	- Bernard HENEAU (Bellefonds)
- Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)	- Michel FRESNEAU (Châtelleraut)
- Jean-Claude THIBault (Cenon-sur-Vienne)	- Pierre BARAUDON (Châtelleraut)
- Laurence RABUSSIER (Châtelleraut)	- Valérie DESIRE (Naintré)
- Bruno DANTIN (Vouneuil sur Vienne)	- Elodie CIVAUX (Antran)
- Sophie WAGNER (Dangé-Saint-Romain)	- Patrick CHAPLET (St-Genest-d'Ambière)
- Jacques SABOURIN (Les Ormes)	- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)
- Christophe CARDINEAU (Monthoiron)	- Frédéric PIERRON (Lésigny-sur-Creuse)

Vote : Adopté à l'unanimité

007. Adhésion à l'association des fichiers partagés de la demande de logement social (AFIPADE)

Le conseil communautaire, ayant délibéré décide :

- d'approuver l'adhésion de Grand Châtelleraut à l'Association AFIPADE en tant que membre partenaire, afin d'obtenir l'accès aux données statistiques relatives à la demande en logement social,
- de procéder au règlement de la cotisation annuelle (fixée à 2 700 € pour l'année 2020) sur la ligne d'imputation comptable 70/6281/4210,
- de désigner M. Alain PICHON, vice président délégué au logement représentant titulaire et M. Jean-Michel MEUNIER représentant suppléant auprès de l'association,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

008. Augmentation taux du versement mobilité (VM)

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le taux du versement mobilité à 0,80 % et de l'appliquer sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à compter du 1^{er} juillet 2021,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : (61)

CONTRE : (0)

ABSTENTIONS : (4) E. BAILLY, F. MERY, Y. TROUSSELLE, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU)

009. Fixation des taux de la fiscalité directe locale à compter du 1er janvier 2021

Le conseil communautaire, ayant délibéré :

- rappelle que le taux de la taxe d'habitation s'élève à 9,01 % et continuera à s'appliquer aux résidences secondaires
- décide de voter le maintien des taux suivants:
 - o le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,25%,
 - o le taux de la contribution foncière des entreprises à 24,18 %,
 - o le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10 %.
- de porter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 2,20 %
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : (62)

CONTRE : (0)

ABSTENTIONS : (3) M. LATUS, P. BARAUDON (+ 1 pouvoir)

010. Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Approbation des comptes de gestion et financiers de 2020

CONSIDERANT que les comptes de gestion et financiers de l'exercice clos retraçant :

L'exécution des budgets :

- état des consommations des crédits pour chaque section,
- état synthétique relatif à la situation de la collectivité,

La situation de la comptabilité générale :

- la balance,
- le bilan,
- le compte de résultat,

La situation des valeurs inactives

ont bien été fournis par le comptable public.

Après s'être assuré que les résultats portés aux comptes de gestion et financiers du comptable public sont identiques à ceux arrêtés par le président au compte administratif de l'exercice 2020,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, déclare que les comptes de gestion et financiers établis pour l'exercice 2020 par le comptable public, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Vote : Adopté à l'unanimité

0. 011. Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

Monsieur le président ayant quitté la salle, le conseil communautaire, ayant délibéré :

- approuve le compte administratif pour l'exercice 2020 tel qu'il est dressé dans le tableau «résultat et consolidation du compte administratif 2020»,

- constate, pour **le budget principal** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2020	- 164 264,69 €	- 3 295 424,32 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	5 185 463,84 €	3 691 445,48 €
Résultat global après reports	5 185 463,84 €	- 285 428,08 €

- constate, pour **le budget annexe des transports urbains** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2020	- 157 054,18 €	801 949,48 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	977 337,45 €	1 830 600,51 €
Résultat global après reports	977 337,45 €	1 363 734,96 €

- constate, pour **le budget annexe des ZAE** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2020	- 29 782,00 €	- 905 159,27 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	- 1 542 112,49 €	- 2 749 573,84 €
Résultat global après reports	- 1 542 112,49 €	- 2 749 573,84 €

constate, pour **le budget annexe de la gestion redevances déchets** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2020	- 11 532,65 €	€
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	68 899,71 €	€
Résultat global après reports	68 899,71 €	€

- constate, pour **le budget Immobilier Économique**:

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2020	20 984,82 €	104 336,31 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	597 975,11 €	- 152 638,65 €
Résultat global après reports	597 975,11 €	- 327 651,78 €

- constate, pour **le budget magasin général** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €	

Vote : Adopté à la majorité

POUR : (60)

CONTRE : (0)

ABSTENTIONS : (4) F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON (+ 1 pouvoir)

012. Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2020, le conseil communautaire, ayant délibéré :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	5 185 463,84 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	0,00 €
Solde de la section de fonctionnement après reports	5 185 463,84 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	3 691 445,48 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	- 3 976 873,56 €
Solde de la section d'investissement après reports	- 285 428,08 €

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 5 185 463,84 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 2 185 463,84 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 3 000 000 €.

la totalité du résultat de la section d'investissement en excédent d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 3 691 445,48 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	977 337,45 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 830 600,51 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	- 466 865,55 €
Solde de la section d'investissement après reports	1 363 734,96 €

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 977 337,45 €.

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'investissement en excédent d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 1 830 600,51 €

BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 1 542 112,49 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 2 749 573,84 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	0,00 €
Solde de la section d'investissement après reports	- 2 749 573,84 €

- constate :

- un déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 542 112,49 €.
- un déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 2 749 573,84 €.

Ces déficits seront couverts par les ventes de terrains à venir

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION REDEVANCES DECHETS

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	68 899,71 €
--	-------------

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 68 899,71 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 68 899,71 €.

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	597 975,11 €
--	--------------

Section d'investissement Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 152 638,65 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	- 175 013,13 €
Solde de la section d'investissement après reports	- 327 651,78 €

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 597 975,11 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 328 000 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 269 975,11 €.

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'investissement déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 152 638,65 €

Vote : Adopté à la majorité

POUR : (61)

CONTRE : (0)

ABSTENTIONS : (4) F; MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON (+ 1 pouvoir)

013. Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés,
- avec intégration des reports et des résultats,

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	58 850 000,00 €	60 880 000,00 €	18 861 338,12 €	16 831 338,12 €
Opérations d'ordre	3 300 000,00 €	1 270 000,00 €	1 420 00,00 €	3 450 000,00 €
TOTAL	62 150 000,00 €	62 150 000,00 €	20 281 338,12 €	20 281 338,12 €

Budget annexe des transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 613 337,45 €	7 333 337,45 €	2 550 600,51 €	1 830 600,51 €
Opérations d'ordre	720 000,00 €	0,00 €	200 00,00 €	920 000,00 €
TOTAL	7 333 337,45 €	7 333 337,45 €	2 750 600,51 €	2 750 600,51 €

Budget annexe des déchets - redevances

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	853 900,00 €	853 900,00 €	€	€
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €		€
TOTAL	853 900,00 €	853 900,00 €	€	€

Budget annexe de l'immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	673 200,00 €	873 200,00 €	2 200 000,00 €	2 000 000,00 €
Opérations d'ordre	460 000,00 €	260 000,00 €	360 000,00 €	560 000,00 €
TOTAL	1 133 200,00 €	1 133 200,00 €	2 560 000,00 €	2 560 000,00 €

Budget annexe de l'aménagement des zones d'activités

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 729 412,49 €	2 729 412,49 €	2 949 573,84 €	2 949 573,84 €
Opérations d'ordre	1 110 000,00 €	1 110 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €
TOTAL	3 839 412,49 €	3 839 412,49 €	3 999 573,84 €	3 999 573,84 €

Budget annexe de la gestion des stocks du magasin général

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €		
Opérations d'ordre	0 €	0 €		
TOTAL	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0 €	0 €

Vote : Adopté à la majorité

POUR : (60)

CONTRE : (0)

ABSTENTIONS : (5) F. MERY, Y. TROUSSELLE, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), P. BARAUDON (+ 1 pouvoir)

014. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT)

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 11/03/2021.

Vote : Adopté à l'unanimité

015. Ouverture et tarifs du Mini-Port de Cenon-sur-Vienne

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de proposer les nouveaux tarifs, comme suit :

TARIFS PROPOSES

Durée / Bateau	Bateau 4 à 5 places		Bateau 7 places	
	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif
1/2 heure	11,00 €	9,00 €	16,00 €	13 €
1 heure	17,00 €	15,00 €	24,00 €	21 €
1 heure 30	23,00 €	20 €	31,00 €	27 €

Pour les groupes

Durée / Bateau	Bateau 4 à 5 places		Bateau 7 places	
	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif
1 heure	14,00 €	12,50 €	19,50 €	17,50 €

- Tarif revente office de Tourisme :

Les ventes directes effectuées par l'Office de Tourisme seront majorées de 10 %. Le régisseur principal, quant à lui, facturera ces locations par « mémoire » à l'O.T. au tarif de base. L'O.T. percevra donc la majoration de 10 % pour chaque location prise et effectuée.

Une matinée sera consacrée à la réservation des groupes institutionnels (A.L.S.H., E.P.H.A.D, C.E., I.M.E, scolaires) avec la possibilité de naviguer 2 heures consécutives.

- Avantage pour les titulaires de la carte « *Grand Châtellerault Tourisme* » (*ambassadeur, partenaires professionnels...*) : 1/2 heure gratuite pour toute location.
- Tarif cadeau (dans le cadre de manifestations ou d'actions participant à la commercialisation touristique du territoire de Grand Châtellerault) : 1 heure gratuite.

La location d'une durée de 2 heures est retirée pour les particuliers en raison de la zone limitée de navigation et de la volonté de permettre un accès au plus grand nombre d'usagers durant les après-midis.

- d'abroger la délibération n°25 ,du conseil communautaire du 10 avril 2012, définissant les tarifs du Mini-Port de Cenon-sur-Vienne,

Vote : Adopté à l'unanimité

016. Mise en place d'une date limite pour les demandes de remboursement des piscines suite confinements

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de fixer la date butoir des remboursements aux usagers au 31 mai 2021.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

017. Création d'un nouvel équipement culturel sur le quartier du Lac : validation de l'APD et du plan de financement dans le cadre de l'Opération d'intérêt Régional Lac Renardières

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avant projet définitif présenté par le maître d'œuvre au comité de pilotage réuni en séance du 26 février 2021 pour un montant de 1 537 136 € HT.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés de travaux pour les 10 lots suivants

N° LOT	INTITULE
1	Désamiantage
2	Démolition – Gros oeuvre – Aménagement extérieur
3	Charpente – Ossature bois- Bardage
4	Couverture sèche - Zinguerie
5	Menuiseries extérieures - Métallerie

6	Cloisons sèches – Plafonds- Isolation – Menuiseries intérieures
7	Carrelages - Faïences
8	Peintures – Sols souples
9	Chauffage – Ventillation – Plomberie sanitaire
10	Electricité

- De valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
1 537 136 € HT	- DRAC : 557 001 € - Conseil départemental : 171 000 € - CAF de la Vienne : 100 000 € - ANRU : 145 000 € - Ville de Châtellerauld : 256 708 € - Grand Châtellerauld : 307 427 € Total: 1 537 136 € HT

- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

018. Projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières - Modification de l' autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération tiers lieu culturel

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de modifier l'autorisation de programme dont le montant passe à 1 844 564 € en respectant la répartition de crédits telle que prévue ci-après :

	Imputation	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses TTC	Création d'un tiers-lieu culturel	28 287 €	819 453 €	996 641 €	183 €	1 844 564 €
TOTAL						1 844 564 €

Les dépenses et les recettes seront imputées aux articles budgétaires et comptables concernés.

Vote : Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19h35